

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-sept avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
23/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, M. LORQUET, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme SAMZUN, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme ROBIC, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. JOUANJEAN, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 • 12 • Désaffectation et déclassement de la parcelle AN n°938 sise 19 rue de Beg Tal Men (ancienne maison des associations)

En raison de la vétusté des locaux situés au 19 rue Beg tal men (affectée à la maison des associations), les associations présentes ont été relogées au sein de l'immeuble 9 rue Beg tal men, dont la ville de Larmor-Plage a fait l'acquisition le 27 juin 2023.

Les locaux du 19 rue Beg tal men étant libre d'occupation depuis le début du mois de mars 2024 (semaine 11), il convient de constater que ce bien n'est plus affecté à un service public. Cet immeuble peut ainsi être désaffecté et intégré dans le domaine privé communal.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **PRONONCER** la désaffectation du domaine public de la propriété sise 19, rue Beg tal men parcelle cadastrée AN n°938 pour une contenance de 660 m², qui ne sera plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public en raison du déménagement des associations au sein de l'immeuble situé au 9 rue Beg tal men.
- **PRONONCER** son déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 25 voix POUR, 4 CONTRE (M. MILES / Mme NORMANT / Mme BOISSONNET / M. LE SEIGLE).

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 23 avril 2024

LE MAIRE

Patrice VALTON

